

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 19 janvier 2024

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13  
Date de la Convocation : 15/01/2024  
Date d'affichage : 15/01/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le dix- neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : - Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Christophe GRANGER

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Jean- Michel GAMORE (pouvoir donné à Christophe GRANGER)- Nathalie MARECHAL- Alexandra CHABANIS- Marylin MOUTET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024- 04: Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023) sur le budget du service de l'eau.**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.  
Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 250 588, 27 €

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article, le cas échéant, à hauteur maximale de 62 647, 07€ (25%). Les dépenses d'investissement concernées sont notamment les suivantes :

Budget	Chapitre	Désignation par chapitre	Rappel Budget 2023	Montant autorisé (25%)
Budget annexe de l'eau potable	23	Immobilisations en cours	219 938, 27	54 984, 57

Après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

*POUR : 13*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**Yves COURBIS,**

**Maire**



**Mylène DELORME**

**Secrétaire de séance**

A blue ink signature of Mylène Delorme, consisting of a stylized, flowing script.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune d'Allan  
Utilisateur : DEFOSSE Valérie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_005
Objet :	Autorisation d'engagement investissement 25%- Budget eau potable
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	026-212600050-20240119-2024_005-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 026-212600050-20240119-2024_005-DE-1-1_0.xml	text/xml	882 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-04 Autorisation engagement investissement Bsceau.pdf Nom métier : 99_DE-026-212600050-20240119-2024_005-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	227.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 janvier 2024 à 14h39min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 janvier 2024 à 14h39min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 janvier 2024 à 14h39min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 janvier 2024 à 14h39min41s	Reçu par le MI le 2024-01-22